

**Changer le monde,
ça commence ici!**

AVIS

**La famille, c'est bien plus
que des places en garderie**

présenté à monsieur Claude Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et ministre responsable du Bas-Saint-Laurent

par la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent
Septembre 2003

AVIS

La famille, c'est bien plus que des places en garderie.

Présenté à monsieur Claude Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Par
La Commission jeunesse du CRCD du Bas-Saint-Laurent

Septembre 2003

Cet avis a été adopté par la Commission jeunesse du CRCD du Bas-Saint-Laurent le 13 septembre 2003.

Comité de travail :

Cet Avis a été préparé sous la responsabilité d'un comité de travail formé de :
Alexandre Anctil
Annick Beaulieu
Caroline Belzile
Nicolas Falcimaigne-Wuattier
Julie Gagnon
Martin Reid

Avertissement

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Commission jeunesse du CRCD du Bas-Saint-Laurent

186, rue Lavoie
Rimouski (Québec) G5L 5Z1
Téléphone : (418) 724-6440, poste 32
Télécopieur : (418) 724-6054
Courriel : cjbsl@hotmail.com
Internet : www.bas-saint-laurent.org/crcd

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
À MONSIEUR CLAUDE BÉCHARD, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE	6
1. APPUYER ÉQUITABLEMENT LES CHOIX DES PARENTS	8
1.1 UN RYTHME DE FOUS, DES PARENTS ÉPUIÉS	8
1.2 S'occuper soi-même de ses enfants!: UN CHOIX À APPUYER.....	10
2. ÉPAULER LES PARENTS PAR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DES MAISONS DES FAMILLES	11
2.1 POUR DES LIEUX DE SOUTIEN AUX FAMILLES QUI RÉPONDENT À NOS ATTENTES	11
2.2 UNE OFFRE DE SERVICES QUI TIENT DU MIRACLE	12
CONCLUSION	15
BIBLIOGRAPHIE	16
LES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE 2002-2004	17

AVANT-PROPOS

Créée avec la mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 1998-2001 du gouvernement du Québec, la Commission jeunesse du CRCD du Bas-Saint-Laurent est une instance de concertation et de mobilisation qui favorise une pleine participation des jeunes au développement local et régional.

Voix officielle des jeunes du Bas-Saint-Laurent, la Commission jeunesse s'exprime sur les questions qui touchent les jeunes et s'assure de l'intégration de leurs préoccupations aux planifications et interventions du Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent.

Ainsi, la Commission jeunesse régionale a pour principaux mandats de :

Favoriser la participation, la relève et la représentation des jeunes au sein des instances décisionnelles locales et régionales ;

Exercer un rôle conseil en matière jeunesse, notamment auprès du CRCD du Bas-Saint-Laurent ;

Assurer la concertation des représentants jeunes en région avec les partenaires régionaux ;

Collaborer à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action jeunesse 2002-2005 ;

Coordonner les services d'information et de référence offerts aux jeunes de la région ;

Gérer le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).

La Commission jeunesse est composée de 18 membres, âgés entre 15 et 30 ans, élus par d'autres jeunes de moins de 30 ans présents lors d'assemblées publiques tenues dans chaque MRC du Bas-Saint-Laurent. Leur mandat au sein de la Commission sont d'une durée de deux ans. Leur implication se fait sur une base personnelle, de manière non partisane et non corporatiste.

À monsieur Claude Bécharde Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Monsieur le Ministre,

Nous sommes jeunes. Nous avons de jeunes enfants. Annick a un garçon qui grandit vite. Nicolas vient d'apprendre qu'il va être papa. Julie vit une course contre la montre avec ses trois petits. L'épouse d'Alexandre vient de donner naissance à leur quatrième enfant, une belle petite fille.

Nous sommes jeunes. Nous n'avons pas encore d'enfants. Nous attendons le bon moment, que le «chum» soit prêt, que l'emploi devienne plus stable, que les dettes d'études diminuent. Bref, de se sentir un peu plus solides, pour la grande aventure.

Nous nous impliquons au sein de la Commission jeunesse du CRCD du Bas-Saint-Laurent pour faire entendre les points de vue des jeunes de la région, pour que nos attentes et préoccupations soient prises en compte dans les orientations retenues par nos décideurs.

En mars 2003, nous avons jugé nécessaire de former un comité de travail afin de nous pencher sur les réalités des jeunes familles d'aujourd'hui. L'idée de former un comité pour travailler sur ce thème nous est venue spontanément car nous en parlions déjà beaucoup entre nous. L'épuisement vécu par les jeunes parents qui nous entourent nous inquiète, de même que son influence sur le choix d'avoir ou non des enfants.

Le 26 mai dernier, lors d'une rencontre entre vous et le comité exécutif du CRCD, et à laquelle participait la présidente de la Commission jeunesse, vous avez appris l'existence de ce nouveau comité et sollicité notre avis sur la famille.

Notre comité de travail, formé à part égale d'hommes et de femmes, s'est donc mis à la tâche, heureux de savoir que le nouveau ministre responsable de la famille était intéressé d'entendre notre point de vue. Les membres ont donc réfléchi au cours de l'été à ce qui leur tenait particulièrement à cœur pour les jeunes familles. Ils ont discuté ensemble de leur choix d'avoir des enfants, dans quelles conditions, de leur quotidien, de leurs inquiétudes aussi, pour l'avenir démographique du Québec et de la région. Les débats politiques de l'heure n'ont pas influencé les membres quant aux choix des sujets à aborder dans cet avis. Ils sont d'abord partis d'eux, en pensant aux décisions et réalités auxquelles ils sont confrontés et auxquelles, nos jeunes amis, voisins et collègues doivent eux aussi faire face. Le présent avis a ensuite été débattu et finalement adopté officiellement par la Commission jeunesse régionale lors de notre rencontre régulière du 13 septembre dernier.

Dans le récent contexte d'une consultation publique sur le financement et le développement de services de garde, les idées avancées dans cet avis vous étonneront peut-être. Nous croyons qu'il faut effectivement dépasser maintenant la question de l'offre de services de garde. Notre rythme de vie démesuré nous signale de revenir à l'essentiel, pour nous et pour nos enfants.

Ce que nous avançons relève peut-être encore du tabou actuellement. Nous croyons, que la liberté est celle qui nous donne le véritable choix, tant aux femmes qu'aux

hommes, aux parents, de décider ensemble la façon dont nous voulons mener notre vie de famille. Être libre, ce n'est pas subir, c'est choisir.

Pour les dix-huit membres
De la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent

Cynthia Rivard
Présidente

Nicolas Falcimaigne-Wuattier
Vice-président

1. APPUYER ÉQUITABLEMENT LES CHOIX DES PARENTS

1.1 Un rythme de fous, des parents épuisés

La conciliation famille-travail a été un enjeu largement débattu lors de la dernière campagne électorale. Et pour cause, les parents qui travaillent sont épuisés. Un travailleur sur trois avoue souffrir d'un niveau élevé de stress dû à un problème de conciliation entre sa vie professionnelle et familiale.¹

Les journées des parents qui travaillent sont aujourd'hui de véritables marathons. Du lever au coucher les parents défient les minutes, pressant les enfants le matin pour les mener à la garderie, stressant pour arriver à l'heure au travail et ensuite pour reprendre les enfants avant la fermeture de la garderie. Le soir c'est le souper en vitesse, le bain et hop c'est déjà l'heure du coucher des enfants, seul moment de répit, mais il faut aussi préparer les lunchs pour le lendemain avant de se coucher à son tour, complètement exténué.

Ce portrait du quotidien des parents québécois a peut-être été pris souvent en exemple au cours de la dernière année. C'est qu'il exprime la réalité.

Selon le *portrait statistique des familles et des enfants au Québec*², les pères de famille en emploi consacrent moins d'une heure par jour aux soins des enfants. Les mères en emploi de familles biparentales ne dédient également que 1.1 heure par jour en moyenne aux soins de leurs enfants. La situation des parents monoparentaux en emploi est aussi déplorable avec une moyenne de 0,7 heures par jour à vouer au temps passé avec les enfants.

Lors des 6^e *Journées annuelles de santé publique*, un événement auquel participe le corps médical québécois, un colloque a été spécialement consacré pour la première fois à la conciliation famille-travail et à ses conséquences sur la santé publique. Intitulé « La conciliation famille-travail : Vivre sous tension? », ce colloque reflète l'inquiétude des travailleurs et gestionnaires du système de santé pour le rythme de vie des parents québécois. Voici quelques données abordées lors de cet événement :

« En 1993, le gouvernement fédéral a dépensé plus de 5 milliards de dollars en soins de santé mentale ; en 1997, ce sont près de 2,7 milliards de dollars qui se sont envolés en absentéisme professionnel et près de 450 millions qui sont partis en consultations médicales diverses. (...) Selon une enquête commandée à Angus Reid en 2001, sur 1056 Canadiens contactés, 47% se disaient stressés par leur charge de travail, leurs obligations financières ou l'absence d'équilibre entre leur vie personnelle et professionnelle. Une autre enquête réalisée par Léger Marketing cette même année, confirmait que parmi les 3000 Canadiens rejoints, 25% souffraient de troubles de sommeil. Enfin, selon Statistiques Canada, en avril 2001, 43% des femmes et 31% des hommes de 25 à 44 ans se plaignent des conséquences de leur état de stress endémique : arthrite, maux de tête, maux de dos, bronchite et dépression entre autres les empêchaient de fonctionner normalement.»³

¹ Droit de parole. Pour en savoir plus ; www.telequebec.tv/parole/en_savoir_plus.asp?ref=108

² Gouvernement du Québec; Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec; 1999, p. 195.

³ Pontoreau, Pascale; Le cauchemar quotidien des parents qui travaillent; publié le 27/11/2002; www.petitmonde.com

Une enquête, menée par Duxbury et Higgins entre 1991 et 1998 sur les répercussions et les coûts du « conflit travail-famille » au Canada, concluait que l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle est en train de devenir un problème pour tous les travailleurs, tant hommes que femmes, qui ont des personnes à charge et que les Canadiens, les entreprises et la société elle-même paient un prix élevé faute d'aborder de front cette question.⁴

Un tel portrait confirme que la conciliation famille-travail est très difficile pour les jeunes familles d'aujourd'hui. Non seulement pour les parents, mais également pour les enfants. De plus en plus de chercheurs étudient d'ailleurs l'impact de notre rythme de vie sur le développement des enfants. Parmi eux, David Elkind, qui a développé le « syndrome de l'enfant pressé ».

« Avec l'entrée croissante des femmes dans le marché du travail, se manifeste une tendance à soumettre des enfants de plus en plus jeunes au contrôle institutionnel. Si l'on prend pour acquis que le temps des enfants est sévèrement régi dès l'école primaire, il est plus récent de voir des enfants d'âge préscolaire soumis à des horaires stricts. Ainsi l'on voit aujourd'hui de très jeunes enfants se faire presser au même titre que les enfants plus âgés. »⁵

Selon Kerry Daly, de l'Université de Guelph, trois facteurs nourrissent l'angoisse touchant la pénurie de temps au sein des familles : les impacts des technologies qui ont contribué à accélérer toutes nos activités, l'intensification du travail ou la culture du surmenage qui résulte du contexte de compressions des effectifs et de fusions des entreprises et enfin, la transformation des familles depuis l'entrée massive des femmes sur le marché du travail.⁶

« Mais on constate que la plupart des familles canadiennes, indépendamment du type de famille ou du statut socio-économique, sont pauvres en temps. Le problème est partout le même, tant dans les familles de classe ouvrière où les parents travaillent des quarts différents pour mieux endosser les responsabilités à l'égard des enfants, que pour les mères monoparentales de classe moyenne qui sont en mesure de s'offrir des services de garde de grande qualité : trop de responsabilités, trop peu de temps. Dans toutes les familles où les deux conjoints travaillent, les exigences d'un travail rémunéré sont satisfaites au détriment du temps accordé aux interactions familiales, au soin des enfants, aux travaux domestiques et aux loisirs. Le vieillissement prévu de la population canadienne entraînera des exigences supplémentaires, les familles étant appelées à assurer des soins aux parents vieillissants. »⁷

⁴ Duxbury, Higgins et Associations; Un examen des répercussions et des coûts du conflit travail-famille au Canada; Juin 1999. p. c.

⁵ Daly, Kerry; De plus en plus vite! la reconfiguration du temps familial; Université de Guelph, 2000, www.vifamily.ca/library/cft/faster_fr.html

⁶ Idem.

⁷ Idem.

Il apparaît que la difficulté de concilier vie familiale et professionnelle est directement liée au fait que de nos jours, les deux parents occupent un emploi. Au Québec en 1976, les deux parents ne travaillaient que dans trois familles sur dix. Présentement, les deux parents travaillent dans sept familles sur dix.⁸

« Les femmes ont maintenant une carrière mais à quel prix! En 1976, elles n'étaient que 37% à travailler à l'extérieur de la maison, tandis qu'elles sont plus de 75% aujourd'hui. Cette égalité pour laquelle elles se sont battues a un prix à payer : deux parents qui travaillent à temps plein à l'extérieur de la maison, est-ce trop? Qu'est-ce que la famille y gagne ? »⁹

Franchement, on se le demande.

1.2 S'occuper soi-même de ses enfants : Un choix à appuyer

Nous sommes plusieurs parents qui préféreraient qu'un des deux conjoints reste à la maison pour prendre soin des enfants. En fait, les sondages révèlent que les trois quarts des familles canadiennes opteraient pour ce choix, si c'était possible.¹⁰

Il est naturel de s'occuper de ses enfants soi-même, de les élever, de les aimer. Or, il semble que ce ne soit plus possible. Dorénavant, ce qui est normal, et disons-le obligatoire, c'est de réserver sa place en service de garde dès que la grossesse est confirmée. À six ou douze mois (si on est chanceux) on remet notre enfant au CPE. Il y passera ses journées en groupe et suivra, d'une année à l'autre, les objectifs prévus au programme éducatif. On passera une heure par jour avec notre enfant, comme la moyenne des parents québécois. C'est ça maintenant la vie de famille.

Mais qui peut se permettre de se priver d'un salaire? Qui peut se permettre, comme individu, comme parent, de n'avoir aucun revenu et de se mettre à la charge complète de sa conjointe ou de son conjoint, avec les enfants? Quand on est jeune, on n'a généralement pas cette marge de manœuvre. Il n'est pas question ici de simplement choisir entre avoir un « bazou » ou une voiture neuve pour économiser et rester à la maison, ou encore de s'habiller à la friperie du coin. Nous pouvons toutes et tous faire ce genre de sacrifices, si on ne le fait pas déjà. La question est plutôt de savoir comment on pourra payer l'épicerie et le loyer avec un salaire en moins.

Nous croyons que le système de services de garde n'est pas le choix optimal des parents. C'est seulement la seule avenue que nous avons.

Nous aimerions que le gouvernement ait le souci de répondre à nos réels besoins et aspirations. Nous aimerions pouvoir choisir d'aménager notre vie familiale selon nos valeurs.

« Je suis la société; j'éduque la société de demain et cette même société n'a aucun égard ni considération pour moi. Il y a plein d'avantages fiscaux, de congés parentaux et d'aide en garderie à 5\$ pour ceux qui vont travailler, mais ceux qui souhaitent s'occuper de

⁸ Droit de parole. Pour en savoir plus: www.telequebec.tv/parole/en_savoir_plus.asp?ref=108

⁹ Idem.

¹⁰ Breton Réjean, Boucher Michel, Marceau Richard et Migué Jean-Luc; De quelle universalité parle-t-on? Les garderies à 5\$ par jour au service de l'appareil et des privilégiés; Le Devoir, 4 juillet 2003.

leurs enfants doivent se débrouiller seuls. Si on était dans une société vraiment évoluée, on protégerait les parents qui restent au foyer, on reconnaîtrait la valeur de leur travail.»

Corinne.¹¹

Rester à la maison pour s'occuper de nos enfants, c'est un choix qui pourrait s'offrir aussi bien aux pères qu'aux mères. Ça peut aussi très bien être fait en alternance par les deux parents pour ne pas s'absenter trop longtemps du marché du travail.

L'application, le contrôle, le financement et l'impact d'une telle option restent à évaluer. Mais, ce n'est pas parce que nous n'avons pas la réponse complète aujourd'hui que ce n'est pas possible.

Comme le Conseil du patronat du Québec¹², nous sommes d'avis qu'il faut laisser aux parents le soin de définir eux-mêmes leurs besoins en fonction de l'intérêt de leurs enfants. En ce sens, l'état doit s'assurer d'être aussi équitable envers les parents qui choisissent de prendre soin de leurs enfants à la maison, qu'envers ceux qui préfèrent les confier à un service de garde.

Ainsi nous recommandons au gouvernement :

De créer un comité provincial chargé d'approfondir cette avenue et de proposer des solutions qui permettraient d'offrir un appui financier pour les parents qui décident de demeurer à la maison pour prendre soin des enfants, au même titre que pour ceux qui s'en remettent aux services de garde.

2. Épauler les parents par une meilleure reconnaissance des Maisons des familles

2.1 Pour des lieux de soutien aux familles qui répondent à nos attentes

Les conditions de vie dans lesquelles les familles d'aujourd'hui évoluent préoccupent bon nombre de gens et d'organisations. Les écoles et les CLSC, par exemple, se concertent de plus en plus pour assurer un suivi particulier aux familles vulnérables ou considérées « à risque ». C'est également un souci singulier pour le bien-être des familles et la volonté de leur venir en aide qui a donné naissance aux Maisons des familles.

Les Maisons des familles se préoccupent de prévenir la détérioration du tissu familial en renforçant la relation parent-enfant et en favorisant l'émergence de réseaux d'entraide parentale. Elles reconnaissent la diversité des familles et s'adressent à toutes les formes de noyaux familiaux. Ainsi, les familles bi-parentales, monoparentales, recomposées, ou à naissances multiples, fréquentent tout autant les Maisons des familles et y trouvent un soutien approprié à leurs besoins. Les Maisons des familles ne sont pas exclusivement ou particulièrement réservées aux familles dites « vulnérables ». Ici, les

¹¹ Profession maman!: des témoignages qui en disent long; www.petitmonde.com/iDoc

¹² Conseil du patronat du Québec; Pour une politique universelle d'aide à la famille; Août 2003; p.8

classes sociales se mélangent, échangent, se resserrent et s'entraident mutuellement. L'intervention est de nature préventive.

Le Bas-Saint-Laurent compte neuf Maisons des familles sur son territoire. Celles-ci sont issues de la mobilisation de groupes de personnes de la communauté, pour la plupart des parents. Elles relèvent de conseils d'administration formés surtout de parents utilisateurs ou de volontaires sensibles à la cause de la famille. Des bénévoles essentiels aux Maisons des familles, qui ne se contentent pas d'assister aux rencontres du conseil d'administration, mais qui s'impliquent également dans le déroulement des activités et dans le fonctionnement quotidien de l'organisme.

Les membres de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent tiennent à profiter de cet avis pour exprimer leur appréciation des Maisons des familles. Selon nous, les jeunes parents apprécient ces lieux d'échanges où l'on nous fait confiance. Ce sont des lieux où les intervenants qui y travaillent nous accueillent chaleureusement et nous outillent dans notre rôle parental, une approche qui favorise la prise en charge des familles par elles-mêmes, le développement de l'autonomie et l'entraide. On apprécie de ne pas y recevoir d'étiquettes, de ne pas y être considéré comme « un cas » et de n'y avoir aucun dossier.

Nous apprécions également les Maisons des familles parce qu'elles sont des organismes communautaires qui favorisent l'implication de leurs utilisateurs, soit généralement des jeunes parents. Selon nous, leur structure décisionnelle, formée d'un conseil d'administration élu lors d'une assemblée générale annuelle, est démocratique et favorise une citoyenneté active. On trouve d'ailleurs pas mal plus de jeunes impliqués dans les conseils d'administration des Maisons des familles, qu'au sein des conseils administratifs des CLSC qui ont peine à trouver des jeunes pour occuper les sièges réservés aux utilisateurs. Ce caractère autonome des Maisons des familles nous assure également qu'elles se renouvèlent constamment par l'implication de leurs nouveaux membres et qu'elles sont à l'écoute des besoins des parents et des enfants. Bref, on s'y implique, ça nous ressemble, on s'y sent bien et ça nous fait du bien!

2.2 Une offre de services qui tient du miracle

Au Bas-Saint-Laurent tout le monde s'entend, les Maisons des familles font des miracles.

Effectivement, avec des budgets de base annuels récurrents variant entre 1 492,00\$ et 35 663,00\$, les Maisons des familles offrent des services de soutien qui dépassent largement leurs capacités réelles. Ce sont les organismes communautaires les plus pauvres, loin derrière d'autres organismes eux-mêmes démunis tels que les Maisons des femmes et les Maisons des jeunes.

Nous croyions que les Maisons des familles étaient confrontées à des situations financières précaires. Mais jamais nous aurions pu imaginer que c'était aussi grave. Notre premier réflexe, quand nous avons vu les budgets des Maisons des familles du Bas-Saint-Laurent fut de nous demander comment elles pouvaient offrir des services à la population quand leur budget de base couvre à peine ou même pas, le salaire annuel d'une intervenante à temps plein.

Les Maisons des familles reçoivent cinq types de financement :

- Une subvention annuelle récurrente pour leur financement de base. Cette subvention est appelée le SOC (Soutien aux organismes communautaires). Elle provient du ministère de la Santé et des Services sociaux et est redistribuée dans la région par la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS). Quand ces crédits arrivent à la RRSSS ils sont déjà pré-divisés selon les catégories d'organismes, par exemple tel montant pour les Centres de bénévolat et tel autre pour les Maisons des familles. La RRSSS doit respecter la répartition pré-établie.
- Une subvention annuelle récurrente pour offrir le programme éducatif Y'APP (Y'a personne de parfait). Cette subvention doit servir à l'organisation d'ateliers pour les parents ayant des enfants âgés de moins de cinq ans. Cette subvention provient également de la RRSSS.
- Une aide financière de Centraide, qui sans être officiellement récurrente, a tout de même été versée à chaque année jusqu'à maintenant.
- Le quatrième type de financement consiste à déposer différentes demandes de subventions pour des projets « novateurs ». À chaque année, les Maisons des familles déposent des tas de nouveaux projets à différentes sources de financement telles qu'Emploi-Québec, le Fonds Jeunesse, le SACA ou le PAL (Plan d'action local pour la jeunesse).
- Enfin, les Maisons des familles organisent des activités d'auto-financement, vendent des cartes de membres et reçoivent parfois des dons déjà destinés à de l'aide directe à des familles pour de l'épicerie, du matériel scolaire ou pour Noël. Les sommes ainsi recueillies dans la communauté sont évidemment minimes.

Pour bien illustrer ce que cela peut représenter comme budget, prenons un exemple, celui de la Maison des familles Rimouski-Neigette, qui est une des deux Maisons des familles les mieux nanties du Bas-Saint-Laurent, avec celle du Grand-Portage (Rivière-du-Loup). Son budget pour l'exercice financier 2003-2004 se présente comme suit :

- Un SOC pour le financement de base de 25 434,00 \$.
- Une subvention pour le programme Y'APP de 18 974,00 \$.
- Une aide de Centraide de 6 000,00 \$.
- Et différentes demandes de projets déposées.

Pour cette année, la Maison des familles de Rimouski-Neigette doit donc se débrouiller avec un budget de 50 408,00 \$. Ce budget devra couvrir l'ensemble des dépenses de l'organisme. Si ses demandes d'aide financières pour des projets sont acceptées, la Maison des familles pourra offrir un peu plus de services à sa clientèle.

C'est bien peu comme budget pour soutenir les familles d'une MRC. Mais, c'est encore pire ailleurs. La Maison des familles de Matane a reçu 17 486,00 \$ cette année de la RRSSS (SOC et Y'APP), celle du Kamouraska a obtenu 35 905,00 \$, La Mitis devra s'arranger avec 26 128,00 \$, et celle de La Matapédia avec 34 616,00 \$. Au Témiscouata, la situation est particulière avec la présence de trois Maisons des familles qui se partagent 44 993,00 \$.

Cette situation fragilise les Maisons des familles. Comme leur financement de base est insuffisant pour assurer le fonctionnement d'un organisme, les Maisons des familles dépendent largement de l'octroi d'aide financière pour les différents projets déposés. Mais qui dit projet dit aussi instabilité des services et des programmes ainsi qu'obligation d'avoir un caractère novateur et d'embaucher bien souvent, un nouvel employé rejoignant des critères d'employabilité. En outre, même s'il est sain d'avoir différentes sources de financement, la dépendance des Maisons des familles envers les différentes subventions demandées, oblige ces dernières à consacrer beaucoup de temps en élaboration de projets. Par exemple, la Maison des familles Rimouski-Neigette évalue que la recherche de financement occupe la moitié du temps de la directrice de l'organisme, en plus du travail de secrétariat que cela exige.

Une précarité qui affecte directement l'offre de services. En effet, d'une année à l'autre les Maisons des familles ignorent si elles seront en mesure d'offrir leurs différents programmes. Elle doivent parfois en abandonner certains, même s'il y a une demande de la part des parents. Vos amis vous ont fortement recommandé de participer aux ateliers « l'estime de soi des tous-petits » à la Maison des familles? Désolé, cette activité n'existe plus, faute de subvention.

Pour certaines Maisons des familles, comme celles de Matane, de La Matapédia, et de Saint-Honoré, c'est constamment la menace de fermeture, les bénévoles s'épuisant à faire des demandes de subvention et à tenter d'offrir eux-mêmes des services qui requièrent du personnel diplômé. Le miracle semble avoir ses limites.

Avant d'obtenir les données sur les crédits régionaux accordés aux neuf Maisons des familles, la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent était déjà d'avis que le soutien aux familles est un sujet suffisamment important pour qu'on y assure un financement adéquat, garant de la présence, de la stabilité et de la qualité des services. Maintenant que nous connaissons la situation réelle des Maisons des familles du Bas-Saint-Laurent, nous nous inquiétons pour leur sort. Il nous apparaît anormal et injuste que les Maisons des familles soient aussi peu appuyées dans leur rôle. Surtout quand on sait à quel point les jeunes parents apprécient ces services communautaires. Nous croyons qu'il faut remédier à la situation et démontrer clairement que le soutien aux familles, c'est vraiment une priorité au Québec.

En ce sens, nous recommandons au gouvernement :

D'injecter du financement récurrent supplémentaire dans la mission de base des Maisons des familles afin d'assurer la présence, la stabilité et la qualité des services, tout en respectant l'autonomie de ces organismes dans la conduite de leur mission.

De clarifier le plus rapidement possible la source du financement de base des Maisons des familles, soit de déclarer officiellement si leur financement sera transféré ou non au ministère de la famille, tel qu'annoncé dans la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire, et ce afin de ne pas laisser les Maisons des familles dans l'incertitude quant à leurs liens avec l'État.

Conclusion

Les familles, c'est bien plus que des places en services de garde.

Nos parents nous ont transmis, de leur mieux, les valeurs auxquelles nous sommes attachés et le regard que nous portons sur le monde. C'est nous maintenant, qui avons le désir d'inculquer le sens civique à nos enfants. C'est apprendre les uns des autres dans la proximité du noyau familial, d'une génération à l'autre.

La famille c'est la base de notre société. C'est important et ça mérite vraiment d'être appuyé.

Ça nous fait mal au cœur de constater que notre société ne laisse qu'une minuscule place à la famille, après le travail, pour performer toujours plus ou jusqu'à ce qu'on atteigne notre limite. À quand du temps à passer avec ceux qu'on aime?

Ce que nous avons essayé de dire dans cet avis, c'est qu'on veut pouvoir être bien en famille. Qu'il n'y a rien de plus important. Qu'on aimerait que notre gouvernement appuie aussi ceux et celles qui voudraient s'occuper eux-mêmes de leurs enfants et/ou qui vont chercher du soutien auprès d'organismes dont la mission est justement de nous donner le petit coup de pouce nécessaire pour préserver notre foyer.

Nous espérons que vous serez attentif à notre message. Nous croyons que notre point de vue est partagé par beaucoup de jeunes québécois. Ce n'est pas le discours d'un réseau, c'est le désir de jeunes qui aimeraient fonder une famille ou qui sont déjà parents. Selon nous, l'organisation de notre société devrait justement se faire à partir des besoins exprimés librement par la population et non pas par ceux et celles qui croient savoir ce dont nous avons besoin.

Nous sommes bien conscients que ce que nous avançons dans cet avis ne dépend pas que de mesures financières. Il est ici question d'un virage, de tracer une nouvelle voie, où la famille sera considérée à son juste titre. Un tel changement passe d'abord par une responsabilité individuelle accrue. À nous de choisir un peu moins de biens matériels pour plus de temps avec nos enfants. Nous ne nous attendons donc pas à ce que notre gouvernement fasse nécessairement des miracles pour la famille. Nous sommes plus réalistes que cela. Mais nous croyons que l'état peut prendre certaines actions qui témoigneront d'une vision et qui tendront la perche à ceux et celles qui désirent s'investir dans leur vie familiale.

À ceux qui diraient qu'un appui aux parents qui décident de rester à la maison, pourrait avoir un effet néfaste sur la disponibilité de la main-d'œuvre, nous répondons qu'il s'agit plutôt de mettre un terme à la pandémie d'absentéisme à laquelle les entreprises sont actuellement confrontées. Nous nous fions également en ce sens à l'expertise du Conseil du patronat du Québec qui ne proposerait certainement pas un retour à un système d'allocations familiales, si ces dernières étaient pour avoir un impact négatif sur l'actif de la main-d'œuvre.

Enfin, nous n'avons pas la prétention avec cet avis de couvrir toutes les réalités des jeunes familles, loin de là. Nous avons décidé de nous attarder à ce qui nous préoccupe le plus actuellement. Si vous le voulez, nous sommes prêts à nous pencher également sur d'autres aspects qui touchent les jeunes familles et à vous transmettre notre point de vue, à votre demande ou selon le besoin ressenti de vous interpeller.

Nous vous remercions très sincèrement, monsieur le ministre, de votre attention.

BIBLIOGRAPHIE

Breton, Réjean, Boucher Michel, Marceau Richard et Migué Jean-Luc; De quelle universalité parle-t-on? Les garderies à 5\$ par jour au service de l'appareil et des privilégiés; Le Devoir; 4 juillet 2003.

Conseil du patronat du Québec; Pour une politique universelle d'aide à la famille; Août 2003; 9 pages.

Daly, Kerry; De plus en plus vite : la reconfiguration du temps familial; Université de Guelph, 2000, 19 pages. (www.vifamily.ca/library/cft/faster_fr.html)

Duxbury, Higgins et Associations; Un examen des répercussions et des coûts du conflit travail-famille au Canada; Juin 1999.

Gouvernement du Québec; Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec; 1999, 206 pages.

Pontoreau, Pascale; Le cauchemar quotidien des parents qui travaillent; Publié le 27/11/2002 (www.petitmonde.com)

Droit de parole, Pour en savoir plus;
([www. Telequebec.tv/parole/en_savoir_plus.asp?ref=108](http://www.Telequebec.tv/parole/en_savoir_plus.asp?ref=108))

Profession maman : Des témoignages qui en disent long; (www.petitmonde.com)

LES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE 2002-2004

Présidente

Cynthia Rivard
25 ans, de Causapsal
Agente de promotion pour le Réseau-
Ressources de la Commission scolaire des
Monts-et-Marées
et vice-présidente du CRCD du BSL

MRC du Kamouraska

Tony Deschamps
15 ans, de Mont-Carmel
Étudiant à l'école polyvalente Chanoine-
Beudet en 2^e secondaire

Marie Pelletier
23 ans, de La Pocatière
Animatrice à la Maison des jeunes de La
Pocatière

MRC de Témiscouata

Annick Beaulieu
28 ans, de Ville Dégelis
Agente pour les Formations Antidote Monde à
Cabano

Julie Gagnon
27 ans, de Saint-Pierre-de-Lamy
Copropriétaire de la ferme Ciboulette Inc.

MRC de Rimouski-Neigette

Jean-Maxime Isabel
17 ans, de Rimouski
Étudiant en secondaire quatre à l'École
secondaire Paul-Hubert

Dave Mc Kinnon
29 ans, de Saint-Valérien
Étudiant à la maîtrise en pratiques
psychosociales à l'Université du Québec à
Rimouski

MRC de La Matapédia

Jean-Philippe Gagnon
18 ans, de Saint-Vianney
Étudiant en sciences de la Nature au Centre
matapédien d'études collégiales

Dave Lavoie
25 ans, d'Amqui
Agent de communication au Centre local de
développement de La Matapédia

Vice-président

Nicolas Falcimaigne-Wuattier
23 ans, de Trois-Pistoles
Travailleur autonome

MRC de Rivière-du-Loup

Caroline Belzile
23 ans, de Rivière-du-Loup
Secrétaire-comptable à la Maison de la famille
du Grand-Portage à Rivière-du-Loup

Martin Sénéchal
23 ans, de Rivière-du-Loup
Moniteur d'escalade pour l'Auberge
Internationale de jeunesse de Rivière-du-Loup

MRC des Basques

Alexandre Anctil
27 ans, de Saint-Mathieu
Agent régional en vie syndicale pour la
Fédération des producteurs agricoles du Bas-
saint-Laurent et copropriétaire d'une
entreprise ovine

Julie Lamer
26 ans, de Trois-Pistoles
Agente de développement en milieu rural pour
le Centre local de développement des Basques

MRC de La Mitis

Israël Auclair
24 ans, de Mont-Joli
Conseiller en emploi au Carrefour jeunesse-
emploi Mitis

Martin Reid
29 ans, de Saint-Octave-de-Métis
Agent de migration au Carrefour jeunesse-
emploi Mitis

MRC de Matane

Youla Bourgoïn
26 ans, de Matane
Intervenante pour le programme Solidarité
Jeunesse au Carrefour jeunesse-emploi de la
région de Matane

Jacques Lévesque
18 ans, de Matane
Étudiant en techniques de l'informatique au
Cégep de Matane

AVIS

La famille, c'est bien plus que des places en garderie – Septembre 2003

